



COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A RABAT SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE LE 29 RAMADAN 1440 (4 JUIN 2019)

*

I- Le Ministre de la Justice a présenté un exposé sur la mise en conformité de certaines dispositions de la loi organique nº 86.15 fixant les conditions et modalités de l'exception d'inconstitutionnalité d'une loi, avec la décision de la Cour Constitutionnelle nº 70/18 du 6 mars 2018.

Il-Le conseil a approuvé les projets de textes suivants :

Projet de loi organique

Projet de loi organique nº 17.19 modifiant et complétant la loi organique nº 02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.

Projets de décrets relatifs au domaine militaire

- 1. Projet de décret n° 2.19.204 modifiant le décret n° 2.18.172 du 11 kaâda 1439 (25 juillet 2018) portant réorganisation de l'Ecole de la Protection Civile.
- 2. Projet de décret n° 2.19.500 modifiant et complétant le dahir n° 1.57.015 du 13 journada Il 1376 (15 janvier 1957) fixant le traitement des personnels militaires à solde mensuelle des Forces Armées Royales.
- 3. Projet de décret n° 2.19.501 modifiant et complétant le décret n° 2.56.680 du 24 hijja 1375 (2 août 1956) fixant le régime de solde, alimentation et frais de déplacement des militaires à solde spéciale progressive des Forces Armées Royales ainsi que les règles d'administration et de comptabilité.
- 4. Projet de décret nº 2.19.461 modifiant et complétant le décret nº 2-58-1381 du 15 journada 1 1378 (27 novembre 1958) fixant les conditions d'attribution des prestations familiales aux fonctionnaires, personnels militaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics.
- **5. Projet de décret n° 2.19.480** modifiant le décret n° 2.17.826 du 17 journada Il 1439 (6 mars 2018) fixant les modalités d'application du statut particulier des personnels des Forces Auxiliaires.

Accords internationaux

- 1. Convention dans le domaine de l'assistance judiciaire en matière pénale entre le Royaume du Maroc et la République du Rwanda, faite à Rabat le 19 mars 2019.
 - Projet de loi nº 38.19 portant approbation de cette Convention.
- Convention d'extradition entre le Royaume du Maroc et la République du Rwanda, faite à Rabat le 19 mars 2019.
 - Projet de loi nº 37.19 portant approbation de cette Convention.

- **3. Convention** en vue d'éviter la double imposition, de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'établir les règles d'assistance réciproque entre le Royaume du Maroc et la République du Bénin, faite à Marrakech le 25 mars 2019.
 - Projet de loi nº 34.19 portant approbation de cette Convention.
- **4. Convention** de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative entre le Royaume du Maroc et la République du Bénin, faite à Marrakech le 25 mars 2019.
 - Projet de loi nº 35.19 portant approbation de cette Convention.
- 5. Accord relatif aux transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Bénin, fait à Marrakech le 25 mars 2019.
 - Projet de loi nº 42.19 portant approbation de cet Accord.
- **6. Convention** en matière de marine marchande entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Liberia, faite à Marrakech le 25 mars 2019.
 - Projet de loi nº 33.19 portant approbation de cette Convention.
- 7. Convention tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion et la fraude fiscale entre le Royaume du Maroc et la République du Liberia, faite à Rabat le 25 mars 2019.
 - Projet de loi nº 32.19 portant approbation de cette Convention.
- **8. Accord** sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Libéria fait à Marrakech le 25 mars 2019.
 - Projet de loi nº 43.19 portant approbation de cet Accord.
- 9. Accord sous forme d'échange de lettres entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne sur la modification des Protocoles nº 1 et nº 4 de l'Accord Euro-Méditerranéen établissant une association entre le Royaume du Maroc d'une part, et les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 25 octobre 2018.
 - Projet de loi nº 10.19 portant approbation de cet Accord.
- 10. Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne, son Protocole de mise en œuvre ainsi que l'Echange de lettres accompagnant ledit Accord, faits à Bruxelles le 14 janvier 2019.
 - Projet de loi nº 14.19 portant approbation de l'Accord, du Protocole et de l'Echange de lettres précités.
- 11. Accord relatif à la coopération en matière de lutte contre la criminalité, fait à Rabat le 13 février 2019 entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne.
 - Projet de loi nº 15.19 portant approbation de cet Accord.
- 12. Protocole pour la donation irrévocable de la propriété du « GRAN TEATRO CERVANTES » de Tanger, fait à Rabat le 13 février 2019 entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne,.
 - Projet de loi nº 16.19 portant approbation de ce Protocole.

- 13. Accord de coopération dans le domaine du tourisme, fait à Rabat le 8 février 2019 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Croatie.
- 14. Accord-cadre relatif à la coopération dans le domaine de la défense, fait à Rabat le 8 février 2019 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Croatie.
 - Projet de loi nº 18.19 portant approbation de cet Accord-cadre.
- **15. Accord** de coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République de Serbie, fait à Rabat le 6 mars 2019.
 - Projet de loi nº 36.19 portant approbation de cet Accord.
- **16. Accord-cadre** de coopération économique, fait à Rabat le 4 décembre 2018 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Tchèque.
 - Projet de loi nº 19.19 portant approbation de cet Accord-cadre.
- 17. Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), signé à Kigali (Rwanda), le 21 mars 2018.
 - Projet de loi nº 11.19 portant approbation de cet Accord.

III- NOMINATIONS:

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de l'économie et des finances, ont été nommés :

- Le Directeur du Fonds de Solidarité contre les Evénements Catastrophiques ;
- Le Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).